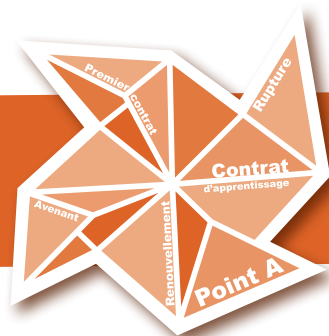


Une question, un conseil ?

Contactez le service apprentissage de votre CCI



Pour plus d'information, contactez nous :

> Service enregistrement des contrats d'apprentissage :
Accueil (information, dépôt des dossiers) sur rendez-vous
9h00 à 12h00 / 14h00 à 16h00

Pascale LAVENAC
05 49 60 35 78
plavenac@poitiers.cci.fr

Anne BERLAND
05 49 60 35 59
aberland@poitiers.cci.fr

vos formalités contrats d'apprentissage sur
www.contrat-apprentissage.cci.fr

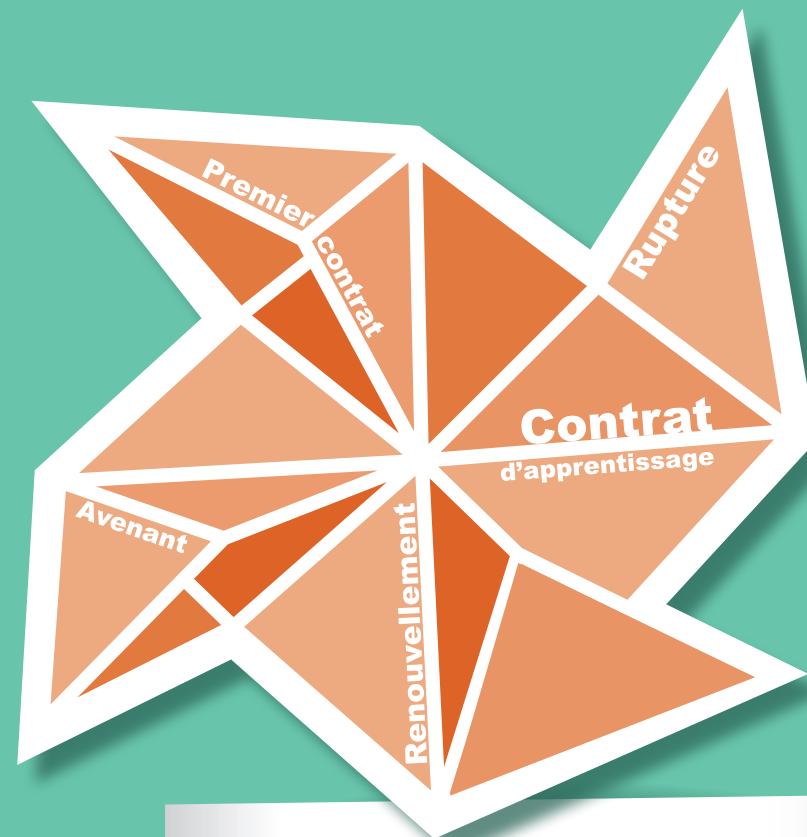
Réalisez
toutes vos formalités



Le Pôle Formalités gère également :
- les formalités des entreprises,
- les formalités à l'apprentissage (taxe et contrats),
- les formalités à l'international.

Conception : CCIRS - Mise à jour CCI Vienne

Vos formalités de contrats d'apprentissage



Pas de temps pour vos papiers ?
Votre pôle Formalités s'en occupe



CCI Vienne – Service Apprentissage
CS 50146 – Chasseneuil
86961 FUTUROSCOPE Cedex

Vos contrats d'apprentissage avec votre CCI Vienne

Formule SOLO

Vos formalités, sans assistance

- Vous établissez le contrat d'apprentissage en 3 exemplaires. Vous pouvez accéder à la saisie en ligne sur www.apprentissage.cci.fr
- Vous le signez ainsi que l'apprenti(e) et éventuellement son représentant légal
- Vous le faites viser par le CFA
- Vous nous adressez les 3 exemplaires du contrat complet et conforme **dans les 5 jours suivant l'embauche de votre apprenti(e)**
- Nous enregistrons le contrat et nous vous retournons, ainsi qu'à votre apprenti(e), un exemplaire du contrat
- Nous transmettons une copie du contrat à l'URSSAF, la DIRECCTE, la caisse de retraite complémentaire, la Région, au Service Académique de l'Inspection de l'Apprentissage, au CFA

Pris en charge par la CCI

Le service apprentissage enregistre et valide le contrat conforme dans un délai de quinze jours calendaires à compter de la réception du contrat complet. La non-conformité du contrat entraîne un refus d'enregistrement et donc une requalification éventuelle du contrat d'apprentissage en contrat de travail de droit commun.



Dans le cadre d'un contrôle aléatoire, la production de pièces justificatives pourra être réclamée par nos services avant enregistrement.

La CCI vous aide dans l'enregistrement de votre contrat d'apprentissage, cela ne vous dispense en aucun cas de conserver les pièces légales obligatoires à présenter en cas de contrôle.

**Pas de temps pour vos papiers ?
Votre pôle Formalités s'en occupe**

Formule DUO

Vos formalités, bien accompagnés

Simple et Rapide

Le service apprentissage de la CCI Vienne vous accompagne pour la rédaction et la gestion du contrat d'apprentissage.

Nous faisons un diagnostic de votre besoin

- 1 Nous vous informons sur la législation de l'apprentissage et sur les procédures à suivre

Nous prenons en charge votre contrat

- 2 Nous établissons le contrat conformément à vos indications et nous vous l'adressons en 3 exemplaires pour vérification et signature
- 3 Vous nous retournez les 3 exemplaires du contrat signé par les parties
- 4 Nous prenons en charge le recueil du visa du CFA
- 5 Nous enregistrons le contrat et nous vous en retournons un exemplaire
- 6 Nous transmettons une copie du contrat à l'URSSAF, la DIRECCTE, la caisse de retraite complémentaire, la Région, au Service Académique de l'Inspection de l'Apprentissage, au CFA

Nous vous accompagnons pendant toute la durée du contrat

- 7 Nous assurons l'interface avec les partenaires.
- 8 Nous vous assistons et vous informons tout au long du contrat. À ce titre, nous prenons en charge toutes les modifications liées au contrat d'apprentissage nécessitant la formalisation d'un avenant ou d'une rupture et la diffusion à l'ensemble des partenaires.

60 € HT
72 TTC